

Délibération 2022-110

Administration Générale : Création et installation de la conférence des Maires

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 novembre 2022.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel,
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. SANTOUL Michel,
M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles,
M. MICHELOT Jean-Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges,

Conseillère absente

Mme SAUNIER Karine

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents -26 | Pouvoirs -04 | Membre absent - 01

Exposé

M. le Président informe que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'EPCI comprend déjà l'ensemble des Maires des communes membres.

La conférence des Maires est présidée par le Président de l'EPCI et comprend les Maires des communes membres. Elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires.

Considérant que le bureau de la Communauté de Communes Val'Aïgo ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres,

M. Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour créer et installer la conférence des Maires de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Crée** la conférence des Maires de la Communauté de Communes Val'Aïgo,
- **Installe** les 9 membres de la conférence des Maires suivants :

Bessières	M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. DUMOULIN Jean-Marc
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,

Mme FOLLEROT Danielle



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

25 NOV. 2022